



**VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL,
LA NOUVELLE MARQUE
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE**



Dossier de presse 2016



Sommaire

* La nouvelle marque des Parcs naturels régionaux.....	4
* Les Parcs naturels régionaux de France.....	8
* Des bénéficiaires convaincus de la marque : témoignages.....	10
* La Fédération des Parcs naturels régionaux de France	13
* Contacts	14



Photographies extraites du film de la campagne publicitaire sur Facebook



Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour expérimenter un autre modèle de société sur leur territoire. Ils visent à concilier de façon plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux, pour assurer de façon durable le bien-être de l'homme. Le réseau des Parcs a traduit cet objectif au travers du slogan : « Une autre vie s'invente ici ».

Les Parcs constituent à la fois des espaces remarquables, riches de leurs patrimoines naturels et culturels mais également des lieux de vie puisqu'ils réunissent plus de 4 millions d'habitants. Parmi eux, 700 000 personnes travaillent dans 300 000 entreprises de tous secteurs d'activité.

La stratégie de développement des Parcs s'appuie sur la richesse de leurs patrimoines naturels, paysagers gérés durablement.

Elle passe par un soutien apporté aux acteurs socio-économiques, afin que ceux-ci tirent davantage partie de leurs efforts consentis pour s'inscrire en cohérence avec la charte du Parc. L'accompagnement assuré alors par le Parc et ses partenaires porte sur la structuration, la mise en réseau et la valorisation des entreprises.

Aujourd'hui déjà, mais encore plus dans l'avenir, les Parcs privilégient plusieurs leviers de développement : renforcer l'attractivité de leur territoire en favorisant la coopération pour accueillir de nouvelles activités et soutenir l'entrepreneuriat durable.

Les Parcs peuvent s'appuyer sur la force d'un réseau de 51 territoires partageant les mêmes valeurs, qui impulse des démarches collectives visant à favoriser l'innovation territoriale.

40 Parcs sont déjà engagés dans la marque en développant une logique contractuelle avec un objectif de création de plus-value pour les entreprises et le territoire. Celle-ci provient essentiellement de la traduction des valeurs des Parcs, prenant racine dans l'imaginaire des consommateurs.

Notre marque exprime l'attachement au territoire : les producteurs, prestataires et artisans qui en sont bénéficiaires contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits, prestations et avant tout leurs passions et leur profond respect de l'environnement.

Après 20 ans de démarche concertée au sein du réseau, le lancement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » vient renforcer sa dimension nationale afin d'être plus lisible lors de son attribution par chacun des Parcs engagés ensemble pour la protection de l'environnement, l'épanouissement de l'Homme et l'économie locale.

Michaël Weber
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La nouvelle marque des Parcs naturels régionaux

A l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective **Valeurs Parc naturel régional** a un but : offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

En effet, en demandant à bénéficier de la nouvelle marque, les entreprises s'engagent dans des démarches collectives porteuses des valeurs de solidarité.

Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, le bien-être des habitants et l'économie locale, les Parcs naturels régionaux s'attachent, aux côtés des entreprises locales partenaires, à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire.

Tout Parc naturel régional bénéficie de fait de la marque Valeurs Parc naturel régional, et peut choisir de l'attribuer aux entreprises situées sur son territoire et qui en font la demande. Cette démarche s'effectue via un engagement contractuel exigeant au regard du développement durable.



La nouvelle marque nationale, à vocation commerciale, ancrée localement

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a créé **Valeurs Parc naturel régional**, une marque déposée à l'INPI et qui ouvre de nouvelles perspectives pour les Parcs en matière de **création de valeurs ajoutées pour leurs entreprises**.

Cette marque collective, commune et déclinable pour chaque Parc, est une marque unique qui vient remplacer les 51 marques qui existaient préalablement. De ce fait, elle devient plus forte au niveau national.

Valeurs Parc naturel régional, un atout pour les bénéficiaires ET pour les consommateurs

La marque apporte à toute entreprise qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et lui confère donc une véritable valeur ajoutée en terme d'image.

Pour le consommateur, la marque Valeurs Parc naturel régional présente aussi de réels bénéfices et avantages.



Elle garantit notamment :

- * que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs fortes de la philosophie des Parcs naturels régionaux,
- * qu'il est de caractère (consommer le produit, c'est consommer un peu le Parc),
- * qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales (proximité),
- * qu'il s'inscrit en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages),
- * qu'il est porteur de sens, d'humanité (valorisation des savoir-faire, esprit de solidarité entre entreprises)...

En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe à la vie du territoire dans lequel il vit ou qu'il visite.

Une marque promise à un bel avenir



Aujourd'hui plus de 40 Parcs (sur 51) ont attribué la marque à plus de 2 000 entreprises.

Ainsi, un nombre grandissant de produits et de services devrait revendiquer Valeurs Parc naturel régional :

- > des produits agricoles issus d'un Parc,
- > des produits agroalimentaires transformés dans un Parc et dont les composants de base en proviennent,
- > des produits artisanaux fabriqués dans un Parc selon des savoir-faire traditionnels ou innovants...,
- > des services, notamment touristiques proposés sur le territoire d'un Parc (hébergement, restauration, activités sportives, culturelles ou de loisirs...).

Déjà 266 types de produits et services bénéficiaires de la marque dans des Parcs !

266, c'est le nombre de marquages différents réalisés à chaque fois par un Parc.

Dans la grande majorité, plusieurs entreprises sont bénéficiaires de la marque pour un même produit, ce qui illustre l'importance de l'effet structurant des démarches collectives.



126 marquages de produits agricoles et agroalimentaires

- * Miels
- * Fruits et légumes et produits dérivés tels que les jus, les cidres, les confitures
- * Boissons telles que apéritifs, eaux, vins, sirops, bières...
- * Viandes et poissons
- * Produits laitiers
- * Plantes aromatiques et épices
- * Farine et pain
- * Pâtisseries et confiseries...



Quelques exemples :

- > Des Vins des Parcs naturels régionaux des Monts d'Ardèche et du Luberon,
- > Des Eaux des Parcs naturels régionaux des Monts d'Ardèche et des Ballons des Vosges,
- > L'Avèze, une boisson à base de gentiane, produite dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- > Des viandes et volailles des Parcs naturels régionaux de Brière et des Pyrénées ariégeoises,
- > Des fromages du Parc naturel régional du Vercors,
- > De la farine et du pain du Parc naturel régional du Perche,
- > Du sirop de sapin, des fruits et des jus du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes,
- > Des truites du Parc naturel régional du Morvan.

109 marquages de prestations touristiques et pédagogiques

- * Prestations éducatives comme les fermes pédagogiques, les classes de découvertes...
- * Hébergements en hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes...



© INR Haut Languedoc / M. Courmou

- * Restauration couvrant une large gamme du bistrot rural à l'établissement gastronomique,
- * Propositions de découvertes accompagnées : visites, randonnées, promenades...

Quelques exemples :

- > Des centres de Vacances du Parc naturel régional du Vercors,
- > Différents types d'hébergements dans les Parcs naturels régionaux des Monts d'Ardèche, des Ballons des Vosges et du Haut Jura,
- > Des prestations de restauration dans les Parcs naturels régionaux du Vexin français et du Queyras,
- > Des prestations accompagnées dans les Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises, des Alpilles et du Luberon,
- > Des visites de sites de découvertes dans les Parcs naturels régionaux de Camargue et du Haut-Languedoc.

31 marquages de produits et services artisanaux

- * Mobiliers en bois,
- * Bardages et parquets,
- * Objets en bois,



© INR Pyrénées Ariégeoises

- * Travail de la pierre,
- * Savons à l'eau de peuplier,
- * Sapins de Noël...

Quelques exemples :

- > Le savoir-faire sur le bois de châtaignier dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin,
- > Le savoir-faire de vannerie dans le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
- > Le savoir-faire de tailleurs de pierre du Parc naturel régional de l'Avesnois,
- > Le savoir-faire de restauration du patrimoine bâti traditionnel dans le Parc naturel régional du Perche.

DES BÉNÉFICIAIRES CONVAINCUS DE LA MARQUE : TÉMOIGNAGES

Daniel MARTIN
Meilleur Ouvrier de France
Directeur de la Vannerie de Villaines les Rochers
www.vannerie.com - www.osierpro.com

« La coopérative de vannerie de Villaines les Rochers a été parmi les toutes premières entreprises à bénéficier d'un marquage, juste avant l'an 2000. Une marque qui soulignait alors le « Savoir-Faire du Parc naturel régional de Loire Anjou Touraine » où est située la coopérative qui réunit aujourd'hui 40 vanniers et 15 ostréiculteurs vanniers. Son directeur, Daniel Martin, se réjouit d'adopter la nouvelle marque Valeurs Parc, car il croit profondément à la valeur ajoutée que représente une marque collective nationale auprès du grand public... et des professionnels ! Professionnels qui représentent plus de 90% des débouchés de la coopérative. Valeurs Parc naturel régional va évidemment accroître la lisibilité et la visibilité de la marque auprès des consommateurs, et c'est forcément une bonne chose ! » >>



Philippe DESRIVIERS
Directeur du site de production de l'Avèze,
une boisson à base de gentiane

« L'Avèze bénéficie depuis 1998 de la marque « Produit du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne », et bénéficiera donc de fait de la nouvelle marque Valeurs parc naturel régional. S'il regrettera, un brin nostalgique, le joli logo apposé depuis près de 20 ans sur les bouteilles d'Avèze, il reconnaît volontiers que la création d'une marque unique nationale est vertueuse, et qu'elle sera bénéfique à tous ses bénéficiaires pour une meilleure reconnaissance auprès des consommateurs. D'autant que cela viendra valoriser ses cueilleurs de racines fraîches et sauvages de gentiane, tous des cueilleurs locaux parfaitement compétents. » >>



Philippe DURAND et Florence PAJOT
De L'herbier de la Clappe

« Hébergement en Savoie, à la fois gîte nature et exploitation de plantes aromatiques et médicinales, L'herbier de la Clappe bénéficie depuis 10 ans du marquage « Parc Naturel Régional du Massif des Bauges ». En apposant désormais la marque Valeurs Parcs à leur ferme et leurs cultures, les producteurs, Philippe Durand et Florence Pajot, croient beaucoup en ce marquage collectif pour sensibiliser le grand public. « Valeurs Parc naturel régional est plus qu'une marque pour nous, c'est la récompense d'un engagement, qui s'exprime désormais à l'échelle nationale, pour mettre en lumière la richesse de notre patrimoine et de notre savoir-faire. » »



Les Parcs naturels régionaux de France

Créés par décret signé par le Général de Gaulle en 1967, les Parcs naturels régionaux ont pour vocation de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire. Pour ce faire, ils s'engagent à mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Chaque Parc naturel régional est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc (communes, départements et régions ayant adopté la charte). Il travaille dans une large concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses signataires.

« À l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un Parc naturel régional a pour objet :

- > de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée*
- > de contribuer à l'aménagement du territoire*
- > de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie*
- > d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public*
- > de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.»*

Article R333-1 du code de l'environnement.

Les Parcs naturels régionaux, pour un développement vraiment durable

Les Parcs naturels régionaux constituent des espaces naturels riches d'un patrimoine exceptionnel et d'un important patrimoine culturel bâti. Ils sont également des lieux de vie et de travail puisqu'ils sont des territoires habités.

Les Parcs naturels régionaux ont pour mission de relever les grands défis auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse de problématiques locales ou planétaires. Ils doivent œuvrer au bon équilibre entre la valorisation des ressources naturelles du Parc, son développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire.

Le parc doit favoriser (par l'observation, l'expérimentation et la mise en application d'initiatives vertueuses) un autre modèle de développement, conciliant de manière plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux, afin d'assurer durablement le bien-être de l'homme au sein de son territoire.

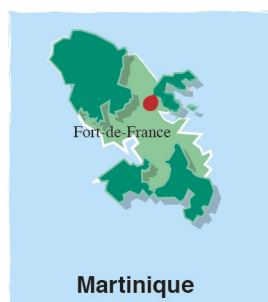
Valeurs Parc Naturel Régional est l'assurance d'un engagement collectif, coopératif et humain en faveur de la préservation de l'environnement, du bien-être de chacun et d'un développement économique locale, porté par un réseau régional et national, animé par une démarche de progrès pour renforcer et dynamiser l'attractivité du territoire.

Le financement d'un Parc naturel régional

Le budget d'un Parc est constitué, pour l'essentiel, par les participations des membres du syndicat mixte qui le gère (Région, Département, Communautés de communes et Communes). Il est complété par une contribution du Ministère en charge de l'Environnement et par des subventions de partenaires publics ou privés.

51 Parcs Naturels régionaux de France

Les 51 Parcs couvrent 15% du territoire national et sont riches de 4 millions d'habitants.



Les Parcs naturels régionaux en quelques dates

- 1967** > le Général de Gaulle signe le décret instituant le concept de Parc naturel régional.
- 1968** > le premier Parc naturel régional est créé, il s'agit de Saint-Amand-Raismes, aujourd'hui Scarpe-Escout.
- 1969** > le second Parc créé est celui d'Armorique.
- 1971** > création de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- 1973** > la France compte dix Parcs naturels régionaux.
- 1975** > les Régions nouvellement créées ont désormais l'initiative de proposition et de délibération pour la création d'un Parc.
- 1977** > la France compte 20 Parcs.
- 1985** > création du premier Parc francilien, celui de la Haute Vallée de Chevreuse.
- 1988** > le classement d'un Parc, auparavant à durée indéterminée, est limité à 10 ans.
- 1989** > les Parcs naturels régionaux sont 25.
- 1993** > la loi « Paysage » donne une portée juridique aux chartes de Parcs. Les Parcs sont classés par décret et non plus par arrêté.
- 1997** > la France compte 32 Parcs.
- 2006** > les Parcs sont désormais classés pour 12 ans.
- 2007** > les Parcs ont quarante ans.
- 2014** > création du 50e Parc avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.
- 2015** > 26 janvier, création du 51^e parc avec le Parc des Baronnies provençales.
- 2016** > création de la marque Valeurs Parc que déjà plus de 40 Parcs naturels régionaux de France ont attribué à des produits ou prestations touristiques.

Les Parcs naturels régionaux en quelques chiffres

- 51** Parcs naturels régionaux
- Une vingtaine** de projets de Parc à l'étude
- 8,7 millions** d'hectares de superficie
- 4 millions** d'habitants
- 4 300** communes
- 15%** du territoire français (**37%** des zones boisées de France)
- 2 000** agents travaillent dans les Parcs
- 60 000** exploitations agricoles
- 300 000** entreprises (**7%** du tissu économique français)

Le Parc naturel régional le plus :

JEUNE : Parc naturel régional des Baronnies provençales (janvier 2015)

ANCIEN : Scarpe-Escout (1968)

GRAND : la Guyane avec 659 500 ha et, en métropole, les Volcans d'Auvergne avec près de 388 957 ha

PETIT : Scarpe-Escout avec 48 500 ha

LE PLUS HABITÉ : les Ballons des Vosges (près de 238 000 habitants)

LE MOINS HABITÉ : le Queyras (3 000 habitants)

HAUT : le Queyras, avec une altitude moyenne des villages de 1 650 mètres

BOISÉ : le Haut-Jura avec 70 % de sa surface boisée.

- > La plus grande réserve nationale se trouve dans le Parc du Vercors (réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors sur 17 000 ha).

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des 51 Parcs naturels régionaux. Association loi 1901, elle représente les intérêts collectifs des Parcs auprès des instances nationales et internationales.

- * Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français.
- * Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international.
- * Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau.
- * La Fédération des Parcs est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement pour le classement et le renouvellement du classement d'un Parc, tous les 12 ans.

Un Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) apporte son appui pour renforcer la capacité d'innovation des Parcs.

Sa présence à l'international

La Fédération des Parcs est membre de plusieurs organismes internationaux comme l'IUCN (union internationale pour la conservation de la nature) ou Europarc (Fédération européenne des Parcs).

Sa composition

Elle est composée de trois collèges :

- * Le 1^{er} collège regroupe les 51 Parcs naturels régionaux créés à ce jour.
- * Le 2^e collège regroupe les Régions.
- * Le 3^e collège regroupe une vingtaine d'organismes nationaux de développement, de propriétaires et gestionnaires de l'espace, de protection du patrimoine naturel et culturel, de tourisme, d'accueil et de plein air.

Son financement

Les ressources proviennent des cotisations de ses membres (Parcs naturels régionaux, Régions et organismes nationaux partenaires), subventions émanant de ministères, de partenariats avec des organismes publics ou privés, et de financements européens sur certains programmes.

La Fédération des Parcs naturels régionaux existe depuis 1971

Placée sous la présidence de Michaël Weber, président du Parc des Vosges du nord. L'équipe de la Fédération compte une vingtaine de salariés, sous la direction de Pierre Weick.



Contacts

Plus d'informations sur

www.consommer-parc.fr

www.parcs-naturels-regionaux.fr

Facebook 

Twitter 

Presse

Agence LifeStyle RP

Mélissa Ouakrat

Melissa.ouakrat@lifestyle-rp.com

01 72 00 24 43

Fédération des Parcs naturels régionaux

9 rue Christiani 75018 Paris

Pierre WEICK, Directeur

01 44 90 86 20

Stéphane ADAM,

Responsable de la marque Valeurs Parc

01 44 90 80 19

Life
Style
RP

